

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

Point 2.3 de l'ordre du jour

CE168/3, Rev. 1

24 juin 2021

Original : anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 59^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

1. L'Article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et l'Article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur établissent que l'ordre du jour provisoire du Conseil soit préparé par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) et soumis au Comité exécutif pour approbation.
 2. En conséquence, la Directrice soumet à l'examen du Comité exécutif l'ordre du jour provisoire (annexe A) qu'elle a préparé pour le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques. Les décisions prises et les résolutions adoptées par le Comité exécutif au cours de la présente session seront indiquées dans l'ordre du jour provisoire.
 3. Le Comité exécutif est invité à envisager de tenir le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, par le biais d'une plateforme virtuelle du 20 au 24 septembre 2021 et, en raison des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19, il est demandé au Bureau du Comité exécutif de décider, après consultation avec le BSP, si le format sera présentiel ou virtuel.
 4. Étant donné les limitations imposées par la plateforme virtuelle, le projet d'ordre du jour provisoire soumis par la Directrice se limite aux points de l'ordre du jour pour lesquels une décision doit être prise afin de garantir la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses fonctions de manière adéquate, et à ceux liés à la pandémie de COVID-19 dans la Région des Amériques. Les États Membre seront invités à soumettre leurs commentaires par écrit à propos des points figurant à la section 8, Questions pour information, du projet d'ordre du jour provisoire et relatifs aux rapports finals et aux rapports d'avancement concernant les politiques, stratégies et plans d'action, selon le document *Suivi des résolutions et des mandats de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CD57/INF/3). Les observations écrites reçues par le BSP avant ou pendant la session du Conseil directeur seront reflétées dans le rapport final de la session.
-

5. En vertu de ce qui précède, le Comité exécutif peut souhaiter adopter la proposition de résolution figurant à l'annexe B.

Annexes

59^e CONSEIL DIRECTEUR

73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, du 20 au 24 septembre 2021

CE168/3, Rev. 1
Annexe A

Point 2.5 de l'ordre du jour provisoire

CD59/1
24 juin 2021
Original : anglais

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Ouverture de la session**
 2. **Questions relatives au Règlement**
 - 2.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
(Article 31 du Règlement intérieur)
 - 2.2 Élection du Bureau
(Article 16 du Règlement intérieur)
 - 2.3 Constitution d'un groupe de travail pour étudier
l'application de l'Article 6.B de la Constitution de l'OPS
(Article 34 du Règlement intérieur)
 - 2.4 Constitution de la Commission générale
(Article 32 du Règlement intérieur)
 - 2.5 Adoption de l'ordre du jour
(Article 10 du Règlement intérieur)
 3. **Questions relatives à la Constitution**
 - 3.1 Rapport annuel du Président du Comité exécutif
(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)
-

3. Questions relatives à la Constitution (suite)

- 3.2 Rapport annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain
(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)
- 3.3 Élection de trois États Membres au Comité exécutif au terme
des mandats de la Barbade, de l'Équateur et des États-Unis
d'Amérique
(Articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'OPS)

4. Questions relatives à la politique des programmes

- 4.1 Budget programme de l'Organisation panaméricaine
de la Santé 2022-2023
(résolution CE168.R__)
(résolution CE168.R__)
- 4.2 Barème des contributions fixées pour 2022-2023
(résolution CE168.R__)
- 4.3 Feuille de route pour la transformation numérique du secteur
de la santé dans les Amériques
(résolution CE168.R__)
- 4.4 Politique concernant l'application de la science des données
à la santé publique grâce à l'intelligence artificielle et d'autres
technologies émergentes
(résolution CE168.R__)
- 4.5 Accroissement de la capacité de production des médicaments
et des technologies de la santé essentiels
(résolution CE168.R__)
- 4.6 Une seule santé : une approche globale pour faire
face aux menaces sanitaires liées à l'interface
homme-animal-environnement
(résolution CE168.R__)
- 4.7 Revitalisation de la vaccination comme un bien public
pour la santé universelle
(résolution CE168.R__)

4. Questions relatives à la politique des programmes (suite)

- 4.8 Stratégie visant à développer des systèmes de santé résilients et un rétablissement suite à la pandémie de COVID-19 pour assurer la durabilité et la protection des acquis de santé publique (*résolution CE168.R__*)

5. Questions administratives et financières

- 5.1 Rapport sur le recouvrement des contributions fixées (*résolution CE168.R__*)
- 5.2 Rapport financier du Directeur et rapport du Commissaire aux comptes pour 2020
- 5.3 Nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2022-2023

6. Sélection d'États Membres pour faire partie des conseils ou comités

- 6.1 Sélection de deux États Membres de la Région des Amériques habilités à désigner une personne pour le Comité Politiques et Coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP) PNUD/UNFPA/UNICEF OMS/Banque mondiale
- 6.2 Élection de trois membres pour faire partie du Comité consultatif du Centre d'information sur les sciences de la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIREME)

7. Prix

- 7.1 Prix de l'OPS en gestion et leadership dans le domaine des services de santé 2021

8. Questions pour information*

- 8.1 Mise à jour sur la pandémie de COVID-19 dans la Région des Amériques
- 8.2 Rapport sur les enjeux stratégiques entre l'OPS et l'OMS
- 8.3 Projet de rapport du Groupe de travail sur le financement durable créé par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé
- 8.4 Rapport sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OPS et de l'OMS aux urgences sanitaires
- 8.5 Mise en œuvre du Règlement sanitaire international
- 8.6 Centres collaborateurs de l'OPS/OMS
- 8.7 Plan d'action en matière de vaccination : rapport final (*résolution CD54.R8 [2015]*)
- 8.8 Plan d'action pour l'élimination du paludisme 2016-2020 : rapport final (*résolution CD55.R7 [2016]*)
- 8.9 Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles 2016-2021 : rapport final (*résolution CD55.R5 [2016]*)
- 8.10 Plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens : rapport final (*résolution CD54.R15 [2015]*)
- 8.11 Plan d'action sur la santé mentale : rapport final (*résolution CD53.R7 [2014]*)
- 8.12 Polluants organiques persistants : rapport final (*résolution CD41.R1 [1999]*)
- 8.13 Pandémie de grippe : préparatifs dans l'hémisphère occidental : rapport final (*résolution CD44.R8 [2003]*)

* Étant donné les limitations imposées par la plateforme virtuelle utilisée par le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, les États Membres sont invités à soumettre au BSP leurs commentaires écrits relatifs aux points 8.5 à 8.17, qui seront reflétés dans le rapport final.

8. Questions pour information (suite)

- 8.14 Coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes : rapport final
(résolution CSP28.R19 [2012])
- 8.15 Santé, sécurité humaine et bien-être : rapport final
(résolution CD50.R16 [2010])
- 8.16 Rapports d'avancement sur les questions techniques :
- A. Plan d'action en matière de ressources humaines pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle 2018-2023 : rapport d'avancement
(résolution CD56.R5 [2018])
(résolution CD52.R13 [2013])
(résolution CD45.R9 [2004])
 - B. L'insuffisance rénale chronique dans les communautés agricoles en Amérique centrale : rapport d'avancement
(résolution CD52.R10 [2013])
 - C. Stratégie et plan d'action visant au renforcement du système de santé pour combattre la violence à l'égard des femmes : rapport d'avancement
(résolution CD54.R12 [2015])
 - D. Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité : appel à l'action dans la Région : rapport d'avancement
(résolution CD48.R11 [2008])
 - E. Plan d'action pour la pérennité de l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale dans les Amériques 2018-2023 : rapport d'avancement
(résolution CSP29.R11 [2017])
 - F. Plan d'action pour l'entomologie et la lutte antivectorielle 2018-2023 : examen à mi-parcours
(résolution CD56.R2 [2018])
 - G. La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques : rapport d'avancement
(résolution CD52.R15 [2013])

8. Questions pour information (*suite*)

8.17 Résolutions et autres actions d'organisations
intergouvernementales revêtant un intérêt pour l'OPS :

A. Soixante-quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

B. Cinquantième session ordinaire de l'Assemblée
générale de l'Organisation des États Américains

C. Organisations sous-régionales

9. Autres questions

10. Clôture de la session

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168/3, Rev. 1
Annexe B
Original : anglais

PROJET DE RÉOLUTION

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 59^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP1) Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD59/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), 73^e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques, qui fait l'objet de l'annexe A du document CE168/3, Rev. 1 ;

(PP2) Ayant à l'esprit les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur,

(PP3) Tenant compte des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

(OP)1. D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD59/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.

(OP)2. De tenir le 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques du 20 au 24 septembre 2021 et de demander au Bureau du Comité exécutif, en consultation avec le BSP, de décider si le format sera présentiel ou virtuel.
